

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°13

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du seize, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Franck LODER, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Joël BECOURT, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Virginie BRUNEL, Elodie VANEECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Daneille BRAY, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Laurent DEBLOCK, Evelyne NACHEL, Michel GLACHET, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

Absents excusés : Philippe HEROGUELLE, Jean-Marie VERWAERDE.

Virginie BRUNEL est désignée secrétaire de séance.

Objet : Participation forfaitaire pour le séjour « classe de montagne » organisé par l'école Sainte-Thérèse à La Chapelle-D'abondance du 02 au 08 mai 2026

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le projet pédagogique présenté par Mme Marie Carion, Cheffe d'établissement de l'école Sainte-Thérèse ;

Vu l'intérêt éducatif, culturel, sportif et citoyen du séjour proposé ;

Considérant :

- La présentation du séjour
- Les objectifs pédagogiques
- Le projet vise notamment à :
 - Découvrir et comprendre le paysage montagnard : lecture de paysage, relief, climat montagnard, impact de l'homme.
 - Étudier la faune et la flore alpines : identification des espèces, adaptations des êtres vivants, sensibilisation à la biodiversité.
 - Découvrir les activités liées à la montagne : pastoralisme, fabrication du fromage (dont l'Abondance), métiers de la montagne, tourisme.
- Le projet repose sur plusieurs expériences majeures :
 - La randonnée et l'orientation : randonnées adaptées, lecture de cartes, gestion de l'effort, sécurité en montagne.
 - La transhumance : rencontre avec des éleveurs, observation des troupeaux, compréhension de l'économie d'alpage.
 - La fabrication du fromage d'Abondance : visite d'une ferme, découverte des étapes de production, lien entre terroir et paysage.
 - Le patrimoine local : visite de l'Abbaye d'Abondance, étude du cloître, des fresques, et de l'histoire locale.
- Le séjour permet de développer :

- Des compétences scientifiques : observation, expérimentation, compréhension naturels.
- Des compétences culturelles et historiques : lecture de cartes, découverte du patrimoine, compréhension de l'histoire locale.
- Des compétences sociales et citoyennes : vie en collectivité, coopération, entraide, respect de l'environnement.
- Des compétences sportives : endurance, adaptation de l'effort, confiance en soi.

La somme s'élève à 518 € par élève. L'Apel prend en charge 15%, reste à charge 440.30€. 23 élèves résidents à Vimy partent au séjour.

A cet effet, il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver l'organisation de la classe de montagne 2026 à La Chapelle-D'abondance, telle que présentée dans le projet pédagogique annexé à la présente délibération.
- De participer à hauteur de 50% des frais de séjour soit 220.15€ par enfant viminois.
- D'engager la somme de 5063.45€ équivalent au coût global de la participation communale au séjour

Laurent Deblock n'a pas pris part au vote en qualité de membre de l'OGEC.

Julien Wojcieszak n'a pas pris part au vote en tant que parent d'élèves.

Pour à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,**

Christian PRIMONT